EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID: 089-200039642-20210325-25_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

- En exercice: 75
- Présents: 57
- Absent(s): 8
- Pouvoir(s): 10
- Votants: 67

Délibération n° 25-2021

Objet: FINANCES

Budgets

Vote des budgets primitifs 2021 – budget principal et budgets annexes (déchets ménagers, ZAC Actipôle, pépinière) Le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles: M. RETIF Adrien, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. LEMAIRE Benjamin, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. DELPRAT Eric, Mme YVOIS Caroline, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis. Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Yrouerre: M. ZANIN Alain.

Excusés ayant donné pouvoir : Argentenay: M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. LEMAIRE Benjamin), Baon: M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à M. DELAGNEAU Emmanuel), Gland: Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), Serrigny: Mme THOMAS Nadine (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), Tanlay: M. ROY Yohan (a donné pouvoir à M. DELPRAT Eric), Tissey: M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), Tonnerre: Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. MANUEL Lucas), Mme BENOIT Gaëlle (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Vézinnes: Mme BORGHI Micheline (a donné pouvoir à M. GAUTHERON Rémi).

<u>Absents excusés</u>: *Cry-Sur-Armançon*: M. DE PINHO José, *Flogny La Chapelle*: M. CAILLIET Jean-Bernard, *Sambourg*: M. PARIS Stéphane, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VARAILLES Dominique, *Trichey*: Mme GRIFFON Delphine, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, *Viviers*: M. PORTIER Virgile.

<u>Absents non excusés</u>: *Thorey*: M. NICOLLE Régis. <u>Secrétaire de séance</u>: Mme BURGEVIN Véronique

Date de convocation: 19 mars 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (ZAC Actipôle, déchets ménagers, pépinière) pour l'exercice 2021 transmis avec la convocation du conseil communautaire et un rapport de présentation,

Il est proposé d'adopter les budgets primitifs 2021, le Bureau ayant émis un avis favorable le 11 mars 2020.

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	7 939 331,78 €	9 536 637,79 €
Section d'Investissement	4 552 586,54 €	4 552 586,54 €
TOTAL	12 491 918,32 €	14 089 224,33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

61 pour

6 contre

abstention

Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID: 089-200039642-20210325-25_2021-DE

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, celui-ci étant en suréquilibre du fait des reports constatés sur la section de fonctionnement de l'exercice 2020.

Budget ZAC Actipôle HT	get ZAC Actipôle HT Dépenses	
Section de Fonctionnement	1 009 753,61 €	1 009 753,61 €
Section d'Investissement	1 655 368,40 €	1 655 368,40 €
TOTAL	2 665 122,01 €	2 665 122,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	61	pours
	6	contre
	0	abstention

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « ZAC Actipôle ».

Budget Déchets Ménagers	Dépenses	Recettes	
Section de Fonctionnement	2 294 754,00 €	2 294 754,00 €	
Section d'Investissement	1 350 915,98 €	1 350 915,98 €	
TOTAL	3 645 669,98 €	3 645 669,98 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	65	pours	
	1	contre	
	1	abstention	

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Service Public d'Elimination des Déchets ».

Budget Pépinière HT	Dépenses	Recettes	
Section de Fonctionnement	90 500,00 €	90 500,00 €	
Section d'Investissement	69 027,70 €	69 027,70 €	
TOTAL	159 527,70 €	159 527,70 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pours
	1	contre
	0	abstention

Envoyé en préfecture le 02/04/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le 02.04.2021

ID: 089-200039642-20210325-25_2021-DE

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2021 de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne », arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Pépinière ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).